

Tableau récapitulatif des diagnostics obligatoires

Concernant le Loir-et-Cher

Diagnostics	Vente	Durée de validité	Type de biens concernés
Amiante	Obligatoire avant vente, travaux et démolition <i>Décret 2002-839 du 3/5/2002</i>	En l'absence d'amiante, il est sans date de validité	Tous types habitations bâties dont le permis de construire a été délivré avant le 01/01/1997 <i>Définitif si diagnostic réalisé après 22/08/2002</i>
Plomb (CREP)	Obligatoire avant vente, travaux et démolition Pour tout ou partie d'immeuble à usage d'habitation construit avant 1949 <i>Décret 2006-474 du 25/04/2006</i>	Vente : valide 1 an si positif et sans date de validité si négatif	Toute ou partie d'habitation construite avant le 1er janvier 1949
Carrez	Obligatoire pour tous lots en copropriété, hors caves, garages, place de parking et lot < 8m ² <i>Décret 97-532 du 23/05/1997</i>	Pas de limite de validité, sauf en cas de travaux	pour tous lots en copropriété, hors caves, garages, place de parking et lot < 8m ²
Gaz	Obligatoire depuis le 1 ^{er} novembre 2007	3 ans	Toutes les installations qui ont plus de 15 ans (gaz naturel, citerne, bouteilles). Sont concernés : tables de cuisson, cuisinière, équipements fixes (chaudière, radiateurs, production d'eau chaude...) Sauf : installation de bouteilles seules raccordées par un tuyau souple ou flexible, certificat de conformité de mois de 3 ans, installation neuve ou modifiée de moins de 15 ans avec certificat de conformité.
Risques naturels et technologiques (ERNT)	Obligatoire, détermine les zones à risques, inondation, crues, mouvements de terrain, sécheresse.... <i>Décret 2005-134 du 15 février 2005. Décret 2005-1130 du 7 septembre 2005.</i>	6 mois	Toutes habitations bâties situées dans les communes définies par un arrêté préfectoral
DPE	Obligatoire pour tous les biens à usage d'habitation possédant un moyen de chauffage. <i>Décret 2006-1147 du 14 septembre 2006.</i>	10 ans	Tous types d'habitation
Electricité	Obligatoire, détection de tous risques de l'installation électrique : disjoncteur, circuit de terre et protection différentielle, règle de sécurité dans les pièces d'eau.... <i>Décret 2008-384 du 22 avril 2008-Norme XP C 16-600</i>	3 ans	Toute ou partie d'habitation dont l'installation électrique date de plus de 15 ans